

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

COMITÉ EXÉCUTIF

Séance extraordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, tenue le mardi 5 décembre 2006 à 18 h à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Sandra East, Paule Fortier, Lise Landry, Rita-Thérèse Poisson et Guylaine Richer, toutes commissaires formant quorum, ainsi que Mme Karine Lefrançois et M. Denis Claude Blais, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Rémi Tremblay, dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Martel, dir. serv. ress. hum. et Catherine Roussel, cons. jur. serv. ress. hum., ainsi que MM. Normand Chalifoux, commissaire et Yvon Villeneuve, SPPLRN.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Rita-Thérèse Poisson.

Il est 18 h.

VÉRIFICATION DE LA PROCÉDURE DE CONVOCATION

Le secrétaire général, M. Rémi Tremblay, atteste que la procédure de convocation a été respectée.

ORDRE DU JOUR

Résolution n^o CE-061205-1464

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants :

1. Vérification de la procédure de convocation;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Rupture de contrat de travail – personnel professionnel; (huis clos)
4. Levée de l'assemblée.

Adopté

HUIS CLOS

Résolution n^o CE-061205-1465

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 18 h 5.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CE-061205-1466

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE REPRENDRE les délibérations en séance publique.

Adopté

Il est 18 h 20.

RUPTURE DE CONTRAT DE TRAVAIL

Résolution n° CE-061205-1467

ATTENDU le contrat octroyé à (nom de l'employée) pour l'année scolaire 2006-2007;

ATTENDU les problématiques observées depuis le début de l'année :

- plainte de parents;
- difficulté à établir ses priorités de travail;
- peu d'autonomie professionnelle;

ATTENDU qu'aucun rapport synthèse, tel que demandé, n'a été remis et qu'aucune évaluation n'a été faite depuis le début de l'année scolaire 2006-2007;

ATTENDU l'insubordination du 16 novembre 2006, à la suite du refus ou négligence d'évaluer un élève, tel que demandé;

ATTENDU la négligence relativement à l'absence de signalement à la DPJ d'un élève, à la suite des confidences d'une adulte;

ATTENDU que ce dernier geste constitue de la négligence grave qui a pu compromettre la sécurité de l'élève en question;

ATTENDU que l'enquête menée par la direction du service des ressources humaines a révélé que (nom de l'employée) n'a donné aucune justification ou aucun motif valable pour expliquer sa négligence ou son refus;

ATTENDU que les négligences ou refus d'agir ci-haut mentionnés ont rompu le lien de confiance entre la Commission scolaire et (nom de l'employée);

ATTENDU l'incapacité de (nom de l'employée) d'accomplir ses tâches de façon adéquate, tel que la Commission scolaire est en droit d'exiger d'une professionnelle psychologue;

ATTENDU que (nom de l'employée) a été dûment convoquée à la présente séance;

ATTENDU que (nom de l'employée) a informé la direction du service des ressources humaines, par l'entremise de son représentant syndical, de son intention de ne pas être présente à la présente séance;

ATTENDU la présence en tout temps pertinent du représentant syndical de (nom de l'employée) à la présente séance;

ATTENDU les représentations de toutes les parties;

ATTENDU les dispositions pertinentes de la loi et de la convention collective applicable;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE PROCÉDER à la rupture du contrat de (nom de l'employée) pour négligence et incompétence à remplir ses devoirs de psychologue à la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Milles-Îles.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no CE-061205-1468

Il est proposé par Mme Lise Landry

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 18 h 25.

Rita-Thérèse Poisson, présidente

Rémi Tremblay, secrétaire général